### FONDATION COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA

## **POLITIQUE**

# **POLITIQUE: CODE DE DÉONTOLOGIE**

#### Préambule

La vision et la mission de la Fondation communautaire d'Ottawa ne peuvent se concrétiser que moyennant l'adhésion des membres du Conseil d'administration, des employés et des bénévoles à un code de conduite commun. Ce code repose sur des valeurs et des principes auxquels souscrivent tous les membres de l'organisation.

## Principes et valeurs

- Nos activités sont balisées par l'intégrité, l'honnêteté et la confiance.
- Tant avec nos partenaires qu'entre nous-même, la transparence et la reddition de comptes sont de mise.
- Nous partageons de l'information sans renoncer au principe de la confidentialité.
- Nous entretenons des relations respectueuses, amicales et professionnelles.
- Nous privilégions la diversité à tous les égards et nous nous attendons à ce que tous estiment que nos activités internes et externes sont impartiales et justes.
- Nous privilégions un milieu de travail sain.
- Nous cernons et réglons efficacement et en temps opportun les conflits.
- Nos décisions sont équitables et nous tenons compte de leur impact sur tous les intervenants.
- Nous nous attendons à ce que nos activités traduisent la bienveillance qui nous anime dans notre action au profit des gens et de la communauté. Nous nous épaulons de façon sincère. Nous nous intéressons au bien-être d'autrui, de la communauté et de la Fondation.
- L'apprentissage continu est présent dans toutes nos activités.
- Nous privilégions la consultation et les partenariats.
- Nous pratiquons le leadership partagé.
- Nous gérons de façon responsable nos ressources.
- Nous nous employons à pratiquer l'excellence et à conserver la confiance du public.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :	25 mars 2013
DERNIER EXAMEN OU DERNIÈRE RÉVISION :	
PROCHAIN EXAMEN:	Janvier 2018